

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008 9-7-1
Séance du vendredi 5 septembre 2008

AIDE AUX PUBLICATIONS ANNUELLES DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

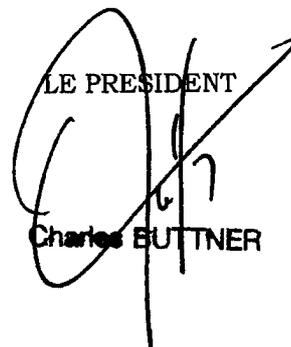
VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, à 33 Sociétés d'Histoire (pour 34 ouvrages), selon la liste jointe en annexe au rapport, une subvention pour un montant total de 41 604 Euros.
- Précise que les crédits nécessaires figurent au budget départemental au chapitre 65, nature 6574, fonction 312, enveloppe 6044.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER